RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.001

Mise en ligne : 08/01/2024

OBJET

Contrat n°2024-002 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation d'un marché public d'assurance « Dommages Ouvrage » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du hangar de la ferme des Tournelles, conclu avec la société AUDIT ASSURANCES.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

qu'il est nécessaire de souscrire une assurance Dommages Ouvrage dans le cadre de l'opération de réhabilitation du hangar de la ferme des Tournelles situé à Chessy ;

qu'au regard de la complexité du projet, il est utile de faire appel à un cabinet de conseil en assurances pour l'instruction et le suivi de la procédure de marché public ;

que la société AUDIT ASSURANCES a présenté une offre pertinente et de nature à satisfaire le besoin de la commune ;

Décide

Article 1er

Le contrat n°2024-02 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation d'un marché public d'assurance « Dommages Ouvrage » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du hangar de la ferme des Tournelles est conclu avec la société AUDIT ASSURANCES, sise 37, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240108-DEC_2024_001-CC
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

Décision du maire n° 2024.001

Article 2

Le prix du contrat est forfaitaire et fixé comme suit :

- Remise du dossier définitif de consultation des entreprises : 2 000 € HT
- Remise du rapport d'analyse des offres et mise au point du marché : 1 500 € HT.

Article 3

Le contrat est conclu à compter de sa date de notification et prend fin à l'attribution du marché public d'assurance Dommages Ouvrage.

Article 4

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 08 DEC. 2023

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne) 77

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240108-DEC_2024_001-CC
Date de télétransmission : 08/01/2024
Date de réception préfecture : 08/01/2024